

## **COVID-19 : il faut utiliser le Fonds de Solidarité Logement pour faire face à la crise**



Grâce au Fonds de solidarité pour le logement, nous pouvons dès aujourd'hui aider les Français les plus précaires, durement touchés par la crise sanitaire et la prolongation du confinement, à faire face à leurs difficultés financières et notamment leurs dépenses d'énergie. **Nous demandons aux opérateurs et aux acteurs - Etat, collectivités territoriales, EPCI, fournisseurs, distributeurs et producteurs d'énergie - d'abonder ce dispositif au plus vite, pour faire front contre la précarité énergétique.**

Dans chaque département, un fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...). Dans le contexte du confinement, où les besoins en énergie des familles sont accrus, ces prestations sociales doivent permettre d'aider les ménages au plus vite dans le cadre des mesures déjà prises (baisse des loyers, prolongation de la période de trêve hivernale jusqu'au 31 mai 2020, suspension du remboursement des prêts immobiliers et bancaires, etc.). Bien plus que de simples aides aux factures d'énergie, elles ont aussi vocation à anticiper l'explosion de la précarité énergétique à venir dans les prochains mois.

**C'est pourquoi, nous demandons une mobilisation de moyens qui répondent aux besoins que nous avons identifiés dans les territoires :**

→ Dès à présent, la participation effective au FSL de l'ensemble des fournisseurs d'énergie, d'eau, de services téléphoniques ou d'accès à internet. Si chaque fournisseur d'électricité et de gaz apporte son concours financier dans les mêmes proportions qu'EDF et ENGIE, ce sont près de 20 millions d'euros supplémentaires qui viendront soutenir les ménages en difficulté de paiement. Ces deux fournisseurs «

historiques » sont par ailleurs appelés à intensifier leurs contributions.

→ Une dotation exceptionnelle de l'État ainsi que l'élargissement de la contribution au FSL aux producteurs d'énergie volontaires et aux gestionnaires des réseaux de distribution d'énergie.

→ À court terme, la réalisation systématique de diagnostics sociotechniques à domicile pour tout ménage bénéficiaire du FSL au titre d'un impayé d'énergie, afin d'enrayer les versements répétitifs et développer le rôle préventif des FSL. De telles visites permettent de qualifier les situations, repérer les passoires thermiques et accompagner les ménages concernés vers des solutions durables de sortie de la précarité énergétique, notamment des travaux.

### **Les fournisseurs d'énergie doivent respecter leurs obligations**

Alors même que la loi oblige les fournisseurs d'énergie, d'eau, de services téléphoniques ou d'accès à internet à financer le FSL et ouvre la possibilité aux collectivités territoriales ou EPCI de le faire, la réalité sur le terrain est malheureusement tout autre. En effet, à ce jour le financement du FSL est majoritairement assuré par EDF et ENGIE, les syndicats d'énergie, les Conseils départementaux et les CAF/MSA.

Cette absence de contribution généralisée au FSL de la part de tous les fournisseurs d'énergie est incompréhensible puisque les aides attribuées aux ménages servent à payer les factures et profitent donc principalement, in fine, aux fournisseurs eux-mêmes. L'incompréhension est d'autant plus grande que les fournisseurs d'électricité bénéficient d'une compensation financière pour leur participation.

**Dans un tel contexte d'urgence sociale, ce renfort financier est l'occasion de placer au même niveau d'engagement différents acteurs et de trouver des solutions immédiates et surtout pérennes pour lutter contre la précarité énergétique.**

#### **Contacts :**

- **Marie Moisan**, responsable de projets précarité énergétique  
au **CLER - Réseau pour la transition énergétique**, 06 95 78 28 69  
[marie.moisan@cler.org](mailto:marie.moisan@cler.org)
- **Claire Bally**, responsable de projets à **Solibri**, 04 86 78 48 38  
[solibri@ouvaton.org](mailto:solibri@ouvaton.org)
- **Frank Sentier**, Coordinateur fédération **Flame**, 06 95 72 67 02  
[frank.sentier@federation-flame.org](mailto:frank.sentier@federation-flame.org)